



Communiqué

Crise énergétique : l'isolation des bâtiments doit rester une priorité sociale, énergétique et climatique

PARIS, 27 septembre 2022 – A l'occasion d'une table ronde organisée sur la thématique de la rénovation énergétique, en présence de parlementaires et experts du secteur du bâtimentⁱ, le Syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (le FILMM) appelle le Gouvernement à renforcer les mesures pour massifier les travaux de rénovation et lutter plus efficacement contre les passoires thermiques.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est un levier majeur pour réduire nos consommations et accélérer la transition du secteur. Dans un contexte marqué par l'envolée des prix de l'énergie, l'amélioration de la qualité thermique des logements joue également un rôle social : c'est l'outil le plus efficace pour lutter contre la précarité énergétique qui touche encore 12 millions de personnes en France.

Si l'ambition est consensuelle, des débats subsistent sur la nature et le calibrage des dispositifs à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs climatiques et sociaux définis par la nouvelle mandature.

Le constat : les 700 000 gestes de rénovation par an ne permettront pas d'éradiquer les passoires thermiques

L'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments est une priorité du Gouvernement, avec une ambition affichée de 500 000 rénovations globales par an jusqu'en 2030 puis 700 000 par an de 2030 à 2050 pour atteindre les objectifs de la SNBC.

Malgré la réussite du dispositif MaPrimeRénov' (MPR), les aides ont été majoritairement mobilisées pour changer le système de chauffageⁱⁱ. Or, pour mener une rénovation énergétique efficace, il est préférable de favoriser une rénovation globale de l'enveloppe comprenant des gestes d'isolation thermique. En effet, l'isolation de toute l'enveloppe d'une passoire thermique permet de réduire sa consommation et donc la facture énergétique de 70 à 80%.

« L'isolation des bâtiments conduit non seulement à réduire les émissions de CO₂, mais aussi les factures énergétiques des ménages, tout en contribuant directement à réduire la dépendance énergétique de la France », explique Pierre-Emmanuel Thiard, Président du FILMM. « En France, 7,2 millions de logements sont qualifiés de passoires thermiques. Sans travaux d'isolation, ces logements resteront des passoires, indépendamment du système de chauffage installé. L'isolation des bâtiments doit être confortée comme priorité de ce début de mandature », poursuit-il.

L'urgence : corriger les dysfonctionnements des dispositifs de financement pour réussir le défi de la rénovation

Le marché de la rénovation thermique est largement orienté par les dispositifs publics d'incitation, en particulier les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et MPR. Or, des dysfonctionnements majeurs déstabilisent l'ensemble de la filière depuis le début de l'année. L'effondrement des prix de valorisation des CEE a notamment causé une chute brutale des

Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69
www.filmm.fr • lainesminerales@wanadoo.fr

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z



travaux d'isolation avec -83% sur l'isolation des combles entre le T1 2021 et le T1 2022. Le correctif de +25%ⁱⁱⁱ du niveau de l'obligation annoncé par le Gouvernement pour la 5^{ème} période est jugé insuffisant par la filière pour relancer rapidement et massivement le dispositif.

La filière appelle le Gouvernement à prendre les mesures correctives nécessaires, notamment en renforçant les objectifs des CEE précarité. La filière propose de faire porter cette augmentation sur les fournisseurs d'énergie fossile carbonée, notamment ceux ayant réalisé des profits exceptionnels en 2022, et fléchée en priorité sur les ménages précaires.

La filière alerte également le Gouvernement sur les limites actuelles du dispositif MPR et la nécessité de rétablir les aides pour l'isolation des combles et des planchers, afin de compenser l'arrêt du Coup de pouce isolation dans le cadre des CEE. En effet, les travaux d'isolation des combles perdus et des planchers sont les seuls gestes d'isolation à ne pas être intégrés aux aides financières, ce qui était initialement justifié par l'existence du Coup de pouce isolation.

« Il est impératif que les dispositifs d'aides s'intègrent dans une stratégie cohérente et ambitieuse de rénovation énergétique, en mettant l'accent sur les travaux d'isolation en tant que principal levier de sobriété et de maîtrise de consommation d'énergie, pour une indépendance énergétique renforcée. L'urgence est tant écologique que sociale, dans un contexte d'explosion de la précarité énergétique. », constate Pierre-Emmanuel Thiard.

ⁱ Sont intervenus aux côtés du Président du FILMM à la table ronde du 27 septembre 2022 :

- Simon HUFFETEAU, coordinateur gouvernemental du plan de rénovation énergétique des bâtiments.
- Jean-François LONGEOT, sénateur du Doubs.
- Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT, députée de l'Isère.
- Danyel DUBREUIL, coordinateur de l'Initiative Rénovons.

ⁱⁱ 72% selon le rapport de la Cour des comptes de septembre 2021.

ⁱⁱⁱ Correction des objectifs de la 5^{ème} période de 600 TWhc (passage de 2500 à 3100 TWhc d'objectifs sur les 4 ans).